

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-UBALDE
MRC DE PORTNEUF**

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Mme July Bédard de la susdite municipalité.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Ubalde a adopté, lors de sa séance tenue le 15 septembre 2025, une résolution par laquelle le calendrier des séances ordinaires pour l'année 2025 est modifié comme suit :

QUE la séance ordinaire prévue initialement le lundi 29 septembre 2025 – 19 h est déplacée le **jeudi 2 octobre 2025 – 19 h**

QUE le conseil invite cordialement ses citoyennes et citoyens à assister à ces assemblées publiques ainsi que les autres dont les dates demeurent inchangées au calendrier 2025.

Pour toute information complémentaire concernant ce projet, veuillez communiquer avec July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, au numéro 418 277-2124, poste 102 ou par courriel au dg@saintubalde.com.

DONNÉ à Saint-Ubalde, ce 16^e jour de septembre 2025


Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, July Bédard, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai affiché le présent avis aux deux (2) endroits désignés par le conseil municipal, entre 12 h 00 et 16 h 00 de l'après-midi, le 16^e jour de septembre 2025;

EN FOI DE QUOI, j'émet ce certificat ce 16^e jour de septembre 2025


Directrice générale et greffière-trésorière